

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** PREMISE GEL BLATTES

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** FR-2019-0038

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0011160-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

PREMISE GEL BLATTES
PRISME GEL

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
	Adresse	3, place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2019-0038	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0011160-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	30/01/2019	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	29/01/2024	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	BAYER S.A.S
<b>Adresse du fabricant</b>	16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106 69266 LYON CEDEX 09 France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	BAYER SAS ZI Nord 02250 MARLE SUR SERRE France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	37 - Imidaclopride
<b>Nom du fabricant</b>	BAYER AG
<b>Adresse du fabricant</b>	Industrial Operations, Alfred Nobel-Strasse D-40789 Monheim am Rhein Allemagne
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Chempark D-41538 Dormagen Allemagne

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	Substance active	138261-41-3	428-040-8	2,215

### 2.2. Type de formulation

Appât sous forme de gel (prêt à l'emploi)
---

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
<b>Conseils de prudence</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

## 4.1 Description de l'utilisation

### Utilisation 1 - Application de goutte ou ruban de gel - Professionnels

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Insecticide
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	<p>Nom scientifique: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: Blatte germanique Stade de développement: Nymphes</p> <p>Nom scientifique: <i>Blattella germanica</i> Nom commun: Blatte germanique Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Supella longipalpa</i> Nom commun: Blatte rayée Stade de développement: Nymphes</p> <p>Nom scientifique: <i>Supella longipalpa</i> Nom commun: Blatte rayée Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Blatta orientalis</i> Nom commun: Blatte orientale Stade de développement: Nymphes</p> <p>Nom scientifique: <i>Blatta orientalis</i> Nom commun: Blatte orientale Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Periplaneta americana</i> Nom commun: Blatte américaine Stade de développement: Nymphes</p> <p>Nom scientifique: <i>Periplaneta americana</i> Nom commun: Blatte américaine Stade de développement: Adultes</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Intérieur</p> <p>Intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Locaux industriels/commerciaux</li><li>- Ménages/zones privées</li><li>- Lieux publics (ex : hôpitaux, maisons de retraite)</li></ul>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Méthode d'application: Application manuelle</p> <p>Description détaillée: Application de manière ciblée d'appât par gouttes de gel ou fins rubans de gel dans les zones cibles identifiées, dans les coins, les fissures et crevasses et dans les anfractuosités.</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Taux d'application: Blatte germanique (<i>Blattella germanica</i>) et blatte rayée (<i>Supella longipalpa</i>) : - En cas de faible infestation : 0,1 g/m<sup>2</sup> (1 goutte) - En cas de forte infestation : 0,2 g/m<sup>2</sup> (2 gouttes) Blatte orientale (<i>Blatta orientalis</i>) et blatte américaine (<i>Periplaneta americana</i>) : - En cas de faible infestation : 0,2 g/m<sup>2</sup> (2 gouttes) - En cas de forte infestation : 0,3 g/m<sup>2</sup> (3 gouttes)</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Appliquer en gouttes de 0,1 g (environ 7 mm de diamètre). Un fin ruban équivalent à une goutte peut être appliqué en alternative.</p> <p>La dose d'application est ajustée à la densité d'infestation*</p>

	<p>Blatte germanique (<i>Blattella germanica</i>) et blatte rayée (<i>Supella longipalpa</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de faible infestation : 0,1 g/m<sup>2</sup> (1 goutte)</li> <li>- En cas de forte infestation : 0,2 g/m<sup>2</sup> (2 gouttes)</li> </ul> <p>Blatte orientale (<i>Blatta orientalis</i>) et blatte américaine (<i>Periplaneta americana</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de faible infestation : 0,2 g/m<sup>2</sup> (2 gouttes)</li> <li>- En cas de forte infestation : 0,3 g/m<sup>2</sup> (3 gouttes)</li> </ul> <p>*La densité d'infestation :</p> <p>Faible infestation : les blattes sont rarement observées pendant la journée ;  Forte infestation : les blattes sont observées jour et nuit.</p> <p>Dose maximale de 3 x 0,1 g par mètre carré, avec un maximum de 11 applications répétées par année par bâtiment.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Cartouche en plastique (cartouche PP avec embout et bouchon PE) d'une contenance de 20-30 g

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.  
Informez le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.  
Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc).  
Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer directement sur des surfaces sur lesquelles de la nourriture ou des aliments pour animaux sont conservés, préparés ou consommés.
- Utiliser seulement dans des endroits inaccessibles aux enfants et aux animaux
- Empêcher les enfants et les animaux d'accéder aux appâts
- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.
- Ne pas utiliser/appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie.
- En cas de réinfestation, renouveler l'application sans dépasser le nombre maximal d'applications autorisées par an.
- Avant le traitement, enlevez toutes sources de nourriture (déchets, restes de nourriture...) de la zone infestée pour encourager l'ingestion du gel.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
- Ne pas appliquer le produit près des sources de chaleur (radiateur, lumière du soleil directe).
- Ne pas utiliser le produit en continu.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.  
Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans le conteneur d'origine  
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé  
Protéger du gel  
Conserver à l'abri de la lumière.  
Durée de stockage: 2 ans.

## 6. Autres informations

En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.